



preventia

Conditions générales de vente

Article 1 : Nature de la prestation

La prestation « preventia - plan de prévention du risque routier » est une mission de conseil destinée à aider le chef d'établissement à évaluer les risques routiers dans son établissement.

Article 2 : Déroulement de la prestation

La prestation se déroule selon les phases suivantes :

- Saisie des données de l'établissement sous la responsabilité du référent désigné sur le PPRR, sur la plateforme preventia selon les formulaires de saisie disponibles.
- Réalisation par un préventeur expert du projet de plan de prévention du risque routier - PPRR
- Finalisation du PPRR par le référent désigné et validation par la direction de l'établissement.

Article 3 : Lieu et date de réalisation de la prestation

La prestation de conseil de preventia a lieu à distance. L'établissement peut être accompagné, selon l'option choisie par ce dernier, par un ambassadeur preventia qui vient assister le référent dans sa mission.

Article 4 : Obligation de moyens – Responsabilité

L'obligation du prestataire est une obligation de moyens dont le contenu est défini par les informations communiquées par le client dans le cadre de la mission du prestataire. Le client utilise le document remis à la fin de la mission sous sa seule responsabilité. Le client reste seul responsable de la sécurité dans son établissement et sa responsabilité ne saurait en aucun cas être transférée vers le prestataire, y compris au cas où un risque non identifié au cours de la mission du prestataire entrerait dans les causes d'un accident.

Article 5 : Engagement de confidentialité

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles, et entrant dans le champ d'application du secret professionnel, les informations de toutes natures relatives aux activités du client, à son organisation et à son personnel, que l'exécution de la prestation le conduirait à connaître. Il s'engage à ne pas divulguer les dites informations. Le client s'engage à ne pas divulguer auprès de tiers les méthodes et supports utilisés par le prestataire pour l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : Facturation et paiement

Les factures sont payables selon les conditions de paiement convenues sur le devis établi par le prestataire. Le document de fin de mission est expédié dès réception du règlement du solde.

Article 7 : Résiliation & délai de rétractation

Le présent bon de commande se trouverait résilié de plein droit sans accomplissement d'aucune formalité en cas de survenance d'un cas de force majeure rendant impossible la poursuite de la prestation de service. En respect de l'article [L121-16-1](#) du Code de la consommation, et s'il entre dans son champ, le client dispose d'un délai légal de 14 jours pour annuler sa commande, ceci par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8. Droit applicable – Règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les parties conviennent qu'en cas de différend sur son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation, elles s'efforceront de parvenir à un règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Grenoble, Isère (38), sera seul compétent.